

peut-être le ministre pourra-t-il nous rassurer à ce sujet. Je lui ai demandé si, lors de la conférence tenue à Montréal, on s'est engagé, sous la forme d'une lettre, d'une conversation, d'une note ou de quelque autre façon officielle ou non, envers le gouvernement britannique, ou si on lui a donné l'assurance que les dispositions anti-dumping de cette loi ne seraient pas appliquées contre lui? Je ne parle pas de mesures d'exception. Je parle de l'application des dispositions de la loi.

M. Crestohl: L'article 38 spécialement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, on n'a pas assuré et on ne pouvait assurer que la loi ne serait pas appliquée conformément à ses dispositions. Ces dernières n'étaient dirigées contre aucun pays. Elles ne doivent pas être appliquées au préjudice d'un pays et aucun pays n'est soustrait à leur application dans les cas qui tombent sous le coup de la loi en question. C'est parfaitement clair.

L'hon. M. Pearson: J'espère qu'étant donné tout l'intérêt de cette question, le ministre voudra bien déposer très bientôt tout communiqué qui existerait entre lui et quelque membre de la délégation britannique. En déposant tout document qui pourrait exister, il anéantirait tous les doutes. Je suis sûr qu'il en obtiendra l'autorisation de ses homologues de Londres.

Je puis terminer mes remarques au sujet du commerce en disant que le gouvernement a commencé par une politique favorisant la réorientation des importations, puis a opté pour une politique de protection et en arrive maintenant à la confusion. Quant à nous, nous demeurons fermes et fidèles à la politique commerciale qui a été celle des libéraux depuis les débuts, la politique d'expansion.

L'hon. M. Churchill: Combien de sujets vous reste-t-il à aborder?

L'hon. M. Pearson: J'en ai beaucoup encore. Je suis désolé mais, en somme, si les ministres font de pareilles déclarations contradictoires et embrouillantes, nous devons saisir la première occasion de rétablir les faits.

L'hon. M. Churchill: Vous obtenez un piètre succès.

L'hon. M. Pearson: Je passe à un domaine où il faut certes faire de la lumière. Je veux parler de la défense. Où en sommes-nous sur ce point? Personne ne le sait. Toutefois, on nous dira avant le 31 mars si, oui ou non, nous allons poursuivre la fabrication du CF-105. C'est tout ce que nous savons. On nous le dira avant le 31 mars. Approfondissons le problème, monsieur l'Orateur. La décision de mettre ce projet en œuvre a été prise il y a quelques années par le gouvernement antérieur. D'après la déclaration du

premier ministre—c'était une déclaration du gouvernement, mais elle a été formulée au nom du premier ministre; la plupart des déclarations du gouvernement...

M. McIlraith: C'est le gouvernement par un seul homme.

L'hon. M. Pearson: D'après la déclaration que le premier ministre a faite en septembre dernier, et j'en cite un extrait:

Depuis la mise en œuvre du projet, il est survenu des changements révolutionnaires.

Il s'agit, évidemment, de changements dans la stratégie et dans les concepts de défense. C'est en effet le cas. De plus, l'ancien gouvernement, lorsqu'il a décidé de lancer ce projet, a décidé en même temps de l'étudier tous les six mois et de déterminer alors s'il y avait lieu d'en continuer l'application. Autant que nous sachions,—c'est même assez évident,—pareille décision n'a pas été prise. Si le gouvernement a pris une telle décision, dans un sens ou dans l'autre, depuis dix-huit mois, nous n'en avons pas entendu parler. Peut-être ne dois-je pas me montrer trop affirmatif là-dessus, car les déclarations contradictoires des porte-parole du gouvernement ont créé une telle confusion que personne ne sait plus où en sont les choses. On trouve dans les déclarations du ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) lui-même un exemple impressionnant de cette confusion, exemple qui est en même temps une cause. Le 4 juillet, le ministre a déclaré devant le comité des prévisions budgétaires de cette Chambre, ainsi qu'en témoigne la page 325 des *Procès-verbaux* de ce comité:

Il y a cependant d'importants facteurs qui rendent nécessaire le maintien des avions d'interception montés pour bon nombre d'années encore dans notre système de défense aérienne, et même...

Je le répète:

...et même pour aussi longtemps que nous puissions prévoir.

Apparemment les prévisions du ministre ne s'étendaient pas au mois de septembre. Certes, à ce moment-là, c'est-à-dire au mois de juillet, le ministre prévoyait, au comité, que les escadrilles d'avions d'interception de l'Aviation royale canadienne sur ce continent seraient rééquipées avec des appareils *Arrow*. Il a dit, comme on peut le voir à la page 338 du compte rendu des délibérations du comité des crédits, séance du 7 juillet:

Au cours de l'automne...

Il s'agit de l'automne dernier. Je continue:

Au cours de l'automne...

Non le 31 mars 1959...

...le gouvernement devra prendre une décision quant à savoir s'il doit ou non aller de l'avant avec la construction du CF-105, ou chercher ailleurs le type d'avion qui peut remplir la fonction que le